

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Mardi 6 octobre 2015**

**OBJET :** **Approbation de la convention de cofinancement avec la Caisse des dépôts et consignation pour l'étude de programmation économique relatif à un immobilier « Silver économie 2 »,**

### EXPOSÉ DES MOTIFS

#### **Des demandes d'implantation d'entreprises de la Silver économie restant à satisfaire en Seine Amont**

La création de SilverInnov' plateforme Charles Foix Seine Amont a généré l'expression de nouvelles demandes d'implantation d'entreprises de la Silver économie (PME, grands groupes, caisses de retraite complémentaires,...).

La plateforme SilverInnov' ne peut satisfaire l'ensemble de ces demandes, du fait de sa vocation d'accueil d'entreprises jeunes ou en développement.

Dans ce contexte, le projet d'un second immobilier dédié à la Silver économie a émergé. Ce nouvel immobilier aurait, dans le cadre d'un portage de nature privée pour objectif de compléter le parcours résidentiel des entreprises de la Silver économie.

#### **L'engagement d'une étude de programmation économique pour valider l'opportunité de créer un second immobilier dédié à la Silver économie**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique, adoptée en mai 2015, le pôle innovation et développement va commanditer une étude de programmation économique portant sur la définition et le montage d'un immobilier «silver économie 2» complémentaire à SilverInnov'.

L'étude a pour objectif de :

- Valider l'opportunité de créer un immobilier dédié à la Silver économie complémentaire à SilverInnov'
- Identifier et objectiver la demande et les besoins des entreprises
- Examiner l'opportunité d'étendre la vocation de l'immobilier au-delà de la Silver économie en complémentarité avec les autres filières et projets d'immobiliers dédiés du territoire (santé&co, cluster eau-milieux-sols,...)
- Définir le concept et la programmation de l'immobilier silver économie 2
- Etablir les conditions de mise en œuvre opérationnelle du projet

Le démarrage de l'étude est prévu pour fin octobre 2015 (publication de la consultation début septembre).

**Un cofinancement de l'étude par la Caisse des dépôts et consignations validé par son comité d'engagement**

Depuis 2013, la Silver économie est identifiée comme une filière industrielle prioritaire à l'échelle nationale. À cet effet, la Caisse des dépôts et consignations a, en particulier, été missionnée pour contribuer au développement de cette filière. C'est dans ce cadre qu'elle apporte son soutien à la CASA par le cofinancement de l'étude de programmation.

Le cofinancement de l'étude a été validé par la Caisse des Dépôts lors de son comité d'engagement du 3 août dernier. Il a ainsi été accordé un accompagnement financier à hauteur de 50% du montant de l'étude, dans la limite des 60 000€ TTC budgétés par la CASA.

Il est à noter qu'ordinairement, le soutien financier de la Caisse des Dépôts est autour de 20%.

Suite à cet accord, une convention entre la Caisse des dépôts et consignations et la CASA a été établie pour formaliser ce cofinancement d'étude.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Où l'exposé des motifs,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la Ville ;
- Vu la délibération du conseil communautaire du 26 Mai 2015 approuvant la stratégie de développement économique et son plan d'actions,
- Vu le projet de convention ayant pour objet de formaliser le cofinancement de l'étude de programmation économique relatif à un immobilier silver économie 2 par la Caisse des dépôts et consignations,
- Considérant l'implication de la CASA dans le développement de la « Silver Économie » dont elle constitue le berceau scientifique et économique,
- Considérant l'intérêt de cette collaboration pour répondre aux besoins des entreprises de la silver économie et poursuivre le développement de cette filière sur le territoire Seine Amont

## **APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DÉCIDE :**

Article 1 : Approuve la convention de cofinancement de l'étude de programmation économique « immobilier Silver économie 2 » entre la Caisse des dépôts et consignation et la Communauté d'agglomération Seine Amont, en tant que signataires

Article 2 : Autorise le président ou son représentant à signer la présente convention et tous documents y afférents.

Article 3 : dit que les recettes seront inscrites au budget communautaire

Fait et délibéré à Ivry-sur-Seine, le 6 octobre 2015.

Michel Leprêtre  
Président de la Communauté d'agglomération  
Seine-Amont

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "Communauté d'agglomération Seine-Amont" and "(Val-de-Marne)" around a central emblem. The signature is written in a cursive style across the stamp.